

- CONSIDÉRANT** l'absence de représentants élus au Parlement d'Haïti depuis le 9 janvier 2023, date à laquelle le mandat des dix derniers sénateurs haïtiens a pris fin, entraînant la suspension de facto de la section le 30 janvier 2023 ;
- PRÉOCCUPÉ** par le fait que le Conseil présidentiel de transition, créé en avril 2024, n'a atteint aucun des 3 objectifs fixés depuis sa formation il y a un an et que des tensions entre ses membres et les groupes politiques qu'il représente ainsi que des allégations de corruption à l'encontre des trois conseillers qui le composent sapent sa crédibilité et son bon fonctionnement ;
- CONSIDÉRANT** la situation sécuritaire en Haïti qui continue de se détériorer et qui fait face à une recrudescence des violences par les gangs criminels dans l'ensemble du pays, alors que la population haïtienne est confrontée à une grave crise humanitaire et sanitaire. À cet effet, le Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport 2024 sur les violences sexuelles liées aux conflits, note que les violences sexuelles sont utilisées par les parties au conflit comme arme pour soumettre les femmes et les filles dans les territoires qu'elles contrôlent ;
- S'INQUIÉTANT** de la circulation des armes à feu, de plus en plus nombreuses et sophistiquées et que le nombre de massacres est en augmentation ;
- RECONNAISSANT** que la situation en Haïti a le potentiel de déstabiliser la région des Caraïbes ;
- RAPPELANT** la résolution de l'APF adoptée lors du Bureau de Papeete en janvier 2023 et la mission d'information et de contacts en Haïti de l'Organisation internationale de la Francophonie du 17 mars 2025, qui rappellent l'engagement de la Francophonie envers Haïti ;
- CONFORMÉMENT** aux mandats de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie visant à promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne dans l'espace francophone ;
- CONSTATANT** les conclusions du rapport de janvier 2025 du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti soulignant les lacunes de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), qui « n'est toujours pas déployée à pleine capacité » et dont la « capacité opérationnelle d'appui à la police nationale est limitée » ;

**L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Paris (France), les 12 et 13 juillet 2025, sur proposition de la Commission politique,**

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>EXHORTE</b>  | la communauté internationale à se mobiliser de manière urgente pour rétablir une situation sécuritaire acceptable, afin de mettre en place les conditions nécessaires à l'organisation d'élections libres, justes et transparentes et d'une transition démocratique ;                                       |
| <b>INVITE</b>   | les parlementaires de l'APF à mener des démarches auprès de leurs chefs d'État et de gouvernement et de leurs ministres des Affaires étrangères afin que la situation soit traitée comme un conflit armé non international ;                                                                                |
| <b>DEMANDE</b>  | aux parties prenantes et à la communauté internationale de s'assurer que les règles de droit international humanitaire prévues par la Convention de Genève qui sont applicables à la situation soient respectées ;                                                                                          |
| <b>APPELLE</b>  | la communauté internationale à envisager une transition de la Mission multinationale d'appui à la sécurité vers une opération de maintien de paix des Nations Unies afin de répondre pleinement aux enjeux sécuritaires auxquels fait face la population haïtienne ;                                        |
| <b>RAPPELLE</b> | la nécessité d'impliquer les femmes sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité ainsi qu'aux décisions de la prévention et du règlement des différends, conformément à la résolution 1325 des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ; |
| <b>RÉITÈRE</b>  | sa solidarité envers le peuple haïtien et le maintien des actions de coopération, dont celles destinées au renforcement des institutions parlementaires, notamment au renforcement des capacités de l'administration parlementaire haïtienne en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel.                  |